

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARGELLIERS**

Séance du jeudi 04 novembre 2021
Délibération n°2021-37

Nombre de Membres :

du Conseil Municipal : 13
en exercice : 13
présents : 12
Représentés : 1

Votes :

Pour : 13
Contre : 0
Absentions : 0

Date de la convocation du Conseil Municipal : mardi 26 octobre 2021

Date d'affichage de la convocation : mardi 26 octobre 2021

Présents : Séverine RAMON, Florence LAUSSEL, Yves LEBORGNE, Vincent BOUBAL, Alain FOURNIER, Bernard TREMOULET, Jean Michel CLAREY, Catherine DUSCHA, Valérie GROS, Claudie BERARD, Pierre AMALOU, Thierry AILLAUD

Absents :

Absents excusés : Gaëlle ROUX-MENON

Pouvoirs : Gaëlle ROUX-MENON à Claudie BERARD

Secrétaire de séance : Florence LAUSSEL

Demande de subventions

Claudie BERARD rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de création d'une voirie entre le hameau de Cantagrils et le bourg centre du village d'Argelliers.

Déjà existante sous la forme d'un chemin DFCI, cette route peu praticable jusqu'alors permettra le rattachement du hameau à la vie de la commune et à ses services.

De plus, elle facilitera les déplacements des écoliers de Cantagrils à l'heure actuelle contraints de se rendre à Viols le Fort pour être scolarisés.

Claudie BERARD précise que la commune de viols le Fort n'acceptera plus les enfants de Cantagrils à la rentrée prochaine (septembre 2022).

Cette piste forestière étant partiellement privée, la commune s'est portée acquéreur auprès des différents propriétaires de chacune des parcelles constituant celle-ci et souhaite désormais réaliser la pose d'un revêtement en tri couche ainsi que les adaptations nécessaires pour rendre la circulation la plus facile et la plus agréable possible.

Cette piste forestière sera classée dans la voirie communale d'Argelliers et fera donc partie de son domaine public.

La longueur approximative du chemin étant de 4 km, le cout estimé par ces travaux s'élève à 130 000 euros HT.

Pour accompagner et soutenir le financement de ce projet, Monsieur Le Maire sollicite auprès du conseil municipal l'autorisation de solliciter l'obtention de subventions auprès de l'Etat dans le cadre des Dotations d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR), de la Région et de la communauté de communes de la Vallée de l'Hérault (CCVH)

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Pose d'un enrobé tri couche	126 000 € HT	Région	10 000 €
		Etat	65 000 €
Acquisitions	4 000 € HT	CCVH	10 000 €
TVA (20%)	26 000 €	FCTVA (16.404%)	21 325 €
		Reste à charge de la commune	49 675 €
Total TTC	156 000 €	Total TTC	156 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

- d'AUTORISER Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2022,
- d'AUTORISER Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Occitanie 2022,
- d'AUTORISER Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault,
- d'APPROUVER le plan de financement ci-dessus et d'autoriser Monsieur Le Maire à le modifier si nécessaire,
- d'AUTORISER Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Fait à ARGELLIERS, le 04/11/2021

Acte rendu exécutoire

Après envoi en préfecture le 05/11/21

Après affichage le 05/11/21

Le Maire
Pierre AMALOU

